

Rapport d'Activités de la Commission statuts et règlements fédéraux 2021- 2022

La commission n'est toujours composée que de trois personnes : Jean-Pierre HOLVOET (président), Dominique LASSERRE, José PREVOT.

Le rôle de la commission est d'informer, de répondre aux demandes de renseignements sur l'application des textes réglementaires, de proposer une évolution des textes liée à l'évolution de la législation ou à une demande de l'AG, du CA ou du bureau, de vérifier la conformité des statuts et règlements des associations affiliées et des organes déconcentrés avec les statuts fédéraux et avec le Code du sport, de transmettre des avis au bureau fédéral.

Chaque dossier confié à la commission est adressé à chacun des membres sauf si l'un d'eux a un intérêt direct ou indirect dans ce dossier. Les membres de la commission font part de leur avis au président qui les synthétise et rédige l'avis de la commission. Outre l'étude de la conformité des textes soumis à la commission, celle-ci intervient dans le contrôle de la rédaction des conventions d'accès aux sites.

Cette année 2022 nous avons :

- Traité des demandes d'affiliation de nouveaux clubs et de partenaires privilégiés
- Participé à la rédaction du règlement intérieur de la commission canyon
- Rédigé des appels de candidatures pour les postes du CA ou de commissions
- Travaillé sur la modification de l'article 8 du RI FFS
- Répondu à des demandes diverses : renseignements, rédaction de statuts, etc.

En fait, rien de bien nouveau mais une veille permanente afin de répondre au mieux aux attentes des fédérés.

Pour 2023, la commission travaillera sur la modification des statuts et du RI FFS suite à la promulgation de la loi du 2 mars 2022 et poursuivra l'ensemble de ses autres activités.

Jean-Pierre HOLVOET